



Accusé de trafic de stup sans aucune preuve et il é en mandat dép

Par **souhouma17**, le **03/03/2013** à **19:51**

bonjour

le lundi 25fevrier 2013 jai eu une perquisition chez moi domicile familial parent frere , sans mondat les flic son rentré avec d armes sur le frond amon pere et mon peti frere peut de temp apres je suis rentré avec mamere d ke jai vu la police jai fait un malaise je comprendre pa la police mon dit c pour trafic de stup kil ont rien trouvé a la maison juste une petite somme dargent qui et justifier a ma mere avec le relever suite a sa mon frere de 23ans et rentré il comprené rien il a dit jai rien fait coment sa quil sont venu il comprené pas il c présenté o commissariat lui meme avec mon pere kil la accompagné arrivant labas les policier lui ont dit cest pas grave rentrer chez vou revenez demain mon frere a dit non je veut réglé cet affair il ce passe quoi et en plus vous avez declarer largent 4000 euro que yavait plus que sa vous mavez volé mon argent , il et rester en garde a vu la 1 er 24h il a passé sa nuit a lhospital il et asmatique prise de sang faite sa c révéle négatif pour stup le flic nous a traiter de monteur que mon frere moteur il ma demander delargent je lui dit que mon frere il a sa carte vital et il a ses médicament gratuit ma allumé a laceuille aucun secret profesionel ,il sont trouvé d trace adn de mon frere chez lui que mon frere il travail a domicil au blak coiffeur il a deja coiffé le voisin et il lui a meme montré le paquet lhiroine mon frere lavait touché que le voisin avait des gants (mon frere il a etait piegé) , enfin apres jai souhaité changer davocat je voulais pas dun commis doffice le flic il a fait toute une histoire pour sa notre avocat c imposé , 96H de garde a vue ils sot etait devant le juge sa c déroulé a huiclos pas de confrontation chacun de son coté le voisin il a etait relaché pourtant il sont trouvé chez lui de lheroine cannabis il a assumé que cetait un trafiquant et consommateur et il a etait relaché mon frere rien chez lui et il et en mandat depot que tout les voisins temoigne que c un garcon sans histoire
OU ET LA JUSTICE ??

Par **FRANCK34**, le **04/03/2013** à **08:04**

bonjour,

A vous lire ça ressemble à un coup monté de la police

Contactez un avocat compétent qui sait saisir immédiatement la CEDH pour détention arbitraire

l'avocat doit tout de suite faire une demande de mise en liberté.

Pour tout savoir sur la CEDH

<http://www.fbIs.net/cedh.htm>

Par **souhouma17**, le **05/03/2013** à **01:03**

Bjr merci pr votre réponse et si ont à une promesse dn boch. Pe t'il être libre à l'appel ??

Par **FRANCK34**, le **05/03/2013** à **08:20**

oui c'est possible mais choisissez bien votre avocat

Par **souhouma17**, le **05/03/2013** à **08:26**

Oui ont a un bon avocat avec bcp d'expérience dans ce domaine

Par **citoyenalpha**, le **05/03/2013** à **11:54**

votre frère a t il déjà un casier judiciaire?

La décision de placement en détention provisoire est toujours motivée.

Il faudra par conséquent proposé au tribunal une solution alternative crédible en fonction des motivations de la décision.

Par **souhouma17**, le **05/03/2013** à **12:51**

Non pas de casier judiciaire , et chez le voisin il ont trouver une arme revole vert une balance un broyeur pour cannabis et à di le tou étai à mon frère sauf l'arme et ils sont pas fait

d'empreinte ni rien pour prouver que tou sa n'est a au voisin et y'a même eu monsonge sur le dossier que ma mère était présente à l'arrivé des flic ke c pa vrais ils sont même pas auditionner ma mère pour voir parapet à sont argent et en plus de sa il avait refusé l'avocat que nous avons choisie ils voulais laisser ce lui commis d'office rien n'est logique dans l'histoire

Par **citoyenalpha**, le **05/03/2013** à **12:56**

Dans votre cas seul un avocat peu étudier le dossier de votre frère et agir en conséquence

Par **souhouma17**, le **05/03/2013** à **13:05**

Merci BCP pr vos réponse

Par **zoogataboom**, le **05/03/2013** à **21:40**

Il c' est prit plus de 1 ans de ferme je suis passer pour stup le 15 03 2013 dont je sait de quoi je parle je connai un tres bn avoca je peu lui parler du cas de tn frere voir ce quil et possible pour lui

Par **souhouma17**, le **05/03/2013** à **22:17**

Oui je ce bien mais nou c vrai ke c très délicat com k parcke c pa cohérent du tou 7 affair l'enquête à était mal faite et l'avocat nous a dit ak un contrat de travail ça va aide ont la eu la ont a l'appel le 19/03/13

Par **chaber**, le **06/03/2013** à **09:10**

bonjour souhouma17

veuillez rédiger votre dernier message en français et non en style texto

Par **citoyenalpha**, le **06/03/2013** à **11:04**

soyons compréhensif Chaber

je ne pense point que ce soit volontaire

Par **souhouma17**, le **06/03/2013** à **20:14**

Chaber le jour je t'apprendra à parler arabe corrament et l'écrire sauf faute vien me parler sache ke je sa fait ke kel ke année ke je suis la et je pense je m'a vie professionnel elle et bien réussite que certains français ki non même pa niveau 3ème et si c pr ne pa répondre à ma kestion (le problème) sa ne sert à rien d'écrire d message inutile cordialement

Par **citoyenalpha**, le **06/03/2013** à **20:32**

Voyons, voyons! un peu de sérénité svp.

Chaber n'a nullement l'intention de s'établir dans un pays dont la langue est l'arabe Souhouma17. Votre argument ne tient pas. Il n'est point dans la même situation que vous.

Je pense que là où il voulait en venir est qu'il faut que vous vous entraîniez à écrire le plus correctement possible le français. Vous comprenez bien que l'emploi du terme "7" dans "7 affair" n'a pas de sens sauf à utiliser un langage "texto". Oui le français est une langue difficile mais l'arabe aussi. En tout cas cela vous sera utile pour toute votre vie en France. Mais vous avez le temps.

Enfin nous avons compris vos propos et comme dit précédemment nous restons à votre disposition pour une question juridique.

Par **souhouma17**, le **06/03/2013** à **21:31**

Merc cyto vis réponse mon BCp aidé